



Fédération Française de Cyclotourisme

Comité Départemental de Saône & Loire



**Samedi 1er septembre 2018**

**Journée du CoDep 71**

**Concentration FFCT 71  
à Saint-Gengoux-le-National<sup>1</sup>**



*Journée du CoDep71 de 2016 butte de Suin*

### Programme

Randonnée libre pour rejoindre Saint-Gengoux-le-National avec regroupement possible de clubs et de participants le long des trajets envisagés (\*). Approche voiture possible au niveau des points de regroupement prévus. Dans la mesure du possible, la règle est :

**« Arriver à vélo et repartir à vélo »  
Peu importe la distance effectivement pédalée.**

**Réservez cette date dès maintenant dans votre agenda et celui du club.**

Pour tout renseignement complémentaire contactez le bureau du CoDep 71 :

Jean-Claude Giroud                      au 06 27 59 80 90 [departement71-secretaire@ffvelo.fr](mailto:departement71-secretaire@ffvelo.fr)  
Jean-Noël Ducret                         au 06 89 86 58 99 [departement71-presidence@ffvelo.fr](mailto:departement71-presidence@ffvelo.fr)

<sup>1</sup> Un des 6 sites BPF de Saône & Loire

# Règlement de la manifestation

## Article 1 - Objet

Organisation le samedi 1er septembre 2018 à Saint-Gengoux-le-National – Voie verte ancienne gare, d'une concentration cyclotouriste avec pique-nique en commun, pour tous les clubs FFCT et membres licenciés individuels qui souhaitent participer.

## Article 2 - Type de manifestation et responsabilités

Il s'agit de randonnées cyclotouristes à parcours libre sans aucune notion de vitesse ou de classement, placées sous la responsabilité du Président du club participant (ou son délégué) ou celle individuelle des licenciés circulant seuls.

## Article 3 – Choix du parcours

Les clubs et/ou membres individuels sont responsables et libres du choix de leur parcours pour rejoindre la gare de St Gengoux, tout en privilégiant au maximum les petites routes et évitant les grands axes.

Sachant que l'arrivée à destination est prévue pour 11h00 au plus tard, chacun est libre de déterminer son heure de départ, en fonction de ses capacités physiques, des conditions météorologiques et de son choix d'effectuer l'intégralité du trajet à bicyclette ou de privilégier une approche voiture plus ou moins longue.

Le CoDep suggère de prévoir des points de regroupements autant pour les clubs, les individuels que pour celles et ceux prévoyant une approche voiture.

Les temps de roulage à prévoir seront basés sur une **vitesse moyenne de 15 à 18 km/h** susceptible de convenir à un maximum de participants – Tenir compte des temps d'arrêt aux points de regroupement.

Les Membres Individuels intéressés peuvent se rapprocher du club le plus proche.

## Article 4 - Respect des règles de circulation et du code de la route en général

Chacun des participants s'engage à respecter intégralement et appliquer les règles de sécurité qui s'imposent pour circuler en groupe, telles que définies par le code de la route et recommandées par la FFCT :

- Groupes de 20 cyclos au maximum espacés de 10 à 15 minutes. (\*)
- Répartis en sous-groupes de 4 à 8 cyclistes espacés d'une centaine de mètres.
- Espace minimum d'un demi vélo entre chaque cycliste.
- Rouler en file indienne plus particulièrement dans les zones à mauvaise visibilité.
- Partager l'espace public, respecter le Code la route et les autres usagers.

(\*) *plus particulièrement lors du retour en fin de rassemblement.*

L'objectif est un **ZERO accident** durant cette journée.

## Article 5 – Programme de la journée :

- 10h30 – 11h00 Accueil des participants à l'ancienne halle aux marchandises – utile en cas d'ondée – accès des véhicules au parking de la Voie Verte.
- 11h00-12h30 Visite et découverte du Vieux-Saint-Gengoux sous la conduite de représentants de l'OT.
- 12h30 Messages de bienvenue de M. le Maire et du Pdt du CoDep71, suivis de l'apéritif puis mise à disposition des plateaux-repas par un traiteur local.
- A partir de 16h00 Dispersion et retour des participants vers leur point de départ.

## Article 6 – Challenge Tourisme du CoDep71 des sites BPF

Ce rassemblement vous donne l'opportunité de transiter par quelques sites BPF pour les plus courageux, dont celui de St-Gengoux. Pensez à vous munir de votre carte BPF afin de la faire tamponner au passage. Ces cartes sont mises gratuitement à disposition des licenciés du 71 par le CoDep. N'attendez pas le dernier moment pour les commander auprès du secrétaire.

## Article 7 – Inscription et frais de participation

- La participation au pique-nique facultatif est de **5 €/personne pour les licenciés FFCT du département et 13 euros pour les accompagnants non licenciés** ou licenciés extérieurs.
- Les inscriptions seront regroupées par club, et accompagnées d'un seul chèque établi à l'ordre du « **CoDep 71 FFCT** », le tout étant envoyé à l'adresse du trésorier ci-dessous.
- Menu type proposé – susceptible de modifications par le traiteur (plateau repas fermé avec couverts et verre) : Apéritif, Roti de porc & Rosbif, chips fromage tarte aux pommes, café, vin/eau.

- **Date limite des inscriptions samedi 28 juillet 2018**

---

**Journée du CoDep 71 à Saint-Gengoux le samedi 1er septembre 2018**

### Fiche d'Inscription

**Nom du Club ou Nom M.I. : .....N° FFCT : .....**

**Nombre de participants licenciés 71 : ..... à 5 euros = ..... €**

**Nombre de participants autres : ..... à 13 euros = ..... €**

**Ci-joint un chèque d'un montant du total, soit : .....€**

**A adresser par courrier **avant le 28 juillet 2018** dernier délai au Trésorier :**

**Dona D'Alessio**  
Sommere  
**71960 LA ROCHE-VINEUSE**  
**Tel : 03 85 37 63 38**  
[departement71-tresorerie@ffvelo.fr](mailto:departement71-tresorerie@ffvelo.fr)

L'inscription équivaut à une acceptation pleine et entière du présent règlement.

Date

Nom

Signature